



Problèmes de voisinage

Par **Marty McFly**, le **04/03/2021** à **03:57**

Bonjour,

Je vie dans une copropriété où je loue directement de particulier à particulier, mais il y a environ un logement par étage qui est loué par une régie sociale.

Depuis l'emménagement de mes voisins vers Novembre 2020 dans l'un de ces logements, mon quotidien s'est dégradé.

Je vous informe des faits depuis leur arrivée.

Dégradations

Le couloir a été abîmé lors de leur emménagement et le crépit extérieur également lors de l'installation de leur brise-vue.

Mon propriétaire a déjà pris des photos pour les faire remonter à leur régie donc le problème devrait être réglé.

Néanmoins, le brise-vue a abîmé des arbustes plantées par le propriétaire qui sont à ma charge d'être correctement entretenus.

Stationnement abusif

Ma place de parking handicapé privée louée dans le bail a été occupée de manière abusive malgré relances de déplacer la voiture.

Cela a été refusé jusqu'à l'intervention du propriétaire qui a ordonné de déplacer la voiture maintenant ou qu'il contacterait la police (alors qu'en réalité il faut faire une mise en demeure et attendre).

Le locataire nous a injurié de "bande de tous" car nous étions plusieurs et d'autres noms d'oiseaux.

Il nous a menacé de porter plainte si je me gare sur ma place car je ne possède pas la carte (alors que lui en aurait une fausse...).

Il continue malgré tout avec sa femme de se garer sur le trottoir public ou des places non attribuées et toujours non louées...

Le Conseil Syndical et le Syndic se sont vus dans l'obligation de rappeler ces règles mais il y a toujours des dérives, et nous n'avons pas de police nationale qui circule pour les trottoirs publics.

Tapage diurne, nocturne et mauvaises odeurs

L'enfant joue dans le couloir des parties communes sous prétexte "que c'est à tout le monde" et devant mon palier s'amuse avec ma sonnette.

Il y a fréquemment des disputes bruyantes entre le mari et la femme de jour comme de nuit.

Cela dure trop peu de temps pour le faire constater par la police, mais c'est régulier.

Je suis importuné à de multiples reprises pour tout et n'importe quoi comme si j'étais le responsable de la copropriété : problème d'eau chaude qui est individuelle, dérangé pour signaler que le chat circule sur ma terrasse qui est voisine également, etc...

Je suis toujours harcelé par la sonnette malgré une affiche de ne

plus sonner ni frapper sauf urgences et livraisons et une lettre remise dans la boîte aux lettres pour les points susmentionnés.

La voisine ouvre régulièrement la porte pendant qu'elle cuisine avec des odeurs nauséabondes de friture qui se propagent dans tout le rez-de-chaussée.

Menaces et agression

Le voisin a menacé mon animal domestique (chien) une fois le brise-vue non conforme retirée à la demande de l'AG ce qui m'a obligé à le faire garder ailleurs que chez moi.

Le même soir, il m'a agressé physiquement sans coups et blessures mais par bousculement et agrippement en faisant tomber sa propre femme et son propre enfant en me menaçant de mort "tu es un homme mort" avec injure homophobe "sale pé**".

Depuis cet évènement mon entourage et moi-même avons été choqué et je vie à côté d'un voisin que je présume innocemment sous l'emprise de l'alcool capable de réitérer injures, menaces et agressions.

La gendarmerie qui est intervenue ne voit pas l'intérêt de porter plainte et moi non plus car ce sera une version contre une autre, du temps, de l'argent et de l'énergie gaspillée.

Ils m'ont néanmoins conseillé de m'orienter vers mon propriétaire qui me conseille d'en parler aux autres voisins, et également à un conciliateur de justice très rarement disponible, alors que mon voisin contrairement à sa femme ne cherche pas la médiation, il cherche à se faire passer pour la victime (raison pour laquelle je n'ai porté aucun coup).

Bref, je ne sais plus à qui m'adresser et je n'ai pas envie de déranger la justice jusqu'à ce qu'une menace soit mise à exécution.

Par **Tisuisse**, le **04/03/2021** à **11:12**

Bonjour,

Si vous n'avez pas de police municipale, vous avez au moins la police nationale ou la gendarmerie. Voyez donc avec eux le problème du stationnement sur trottoir et sur places handicapées.

Pour le reste, rapprochez-vous d'un avocat qui vous dira comment faire.